

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 2121-10 et Article R.2121-7 du CGCT)

Les membres du Conseil Municipal de Porchères se réuniront à la **mairie**, en session ordinaire le

MERCREDI 02 JUILLET 2025 A 20 H 00

L'ordre du jour comprendra les points suivants :

Finances

- Décision modificative du budget n° 1
- Révision des tarifs des repas au restaurant et de la garderie scolaires
- Redevance d'Occupation du Domaine Public par « CDF de « R1 » - Année 2025
- Redevance d'Occupation du Domaine Public par les réseaux et installations de télécommunication - Année 2025
- Redevance d'Occupation du Domaine Public par la Grande Très Haut Débit - Année 2025

Délibérations diverses

- Attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Porchères à Isle

Questions/Informations diverses

fait à Porchères, le 25 juin 2025

Le Maire,
David REDON.

